

Bulletin municipal n°2



LA HAUTEVILLE

www.lahauteville.fr

JUILLET - DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

Dans ce numéro

- Décisions importantes du conseil municipal ;
- Informations de la commune ;
- Manifestations communales ;
- Vœux 2026 du Conseil municipal ;
- Elections municipales 2026 ;
- Article l'église de notre village ;
- La cloche de La Hauteville ;
- Article Association des Amis de La Hauteville ;
- Horaires des tontes ;
- Planning ramassage des déchets ;
- Article de Madame SUFFET ;
- Le mot du Maire ;
- Proverbes et dictons de saisons de Madame RAJAU

Décisions importantes prises lors des délibérations du Conseil Municipal

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 5 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 mai à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de M. COURTEAUD MARC, Maire.

Étaient présents : Mesdames RETSIN, JOUGLAIN, RAJAU ; Messieurs CABARET, COURTEAUD, CHEVAUSSET, BERLAND, GLUCKMAN ; DU PELOUX, et MENTHILLER.

Absent excusé : Monsieur LELAIDIER,

Secrétaire : Madame RETSIN Emilie

Après relecture et approbation par le secrétaire de séance monsieur BERLAND adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2025.

Travaux communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dommages causés par l'orage survenu le jeudi 26 juin.

Eglise :

- Travaux électriques concernant le boîtier – un devis a été sollicité à l'entreprise PF Lighting
- Horloge - une demande d'intervention a été adressée à l'entreprise BODET

Ecole :

- L'ordinateur fixe et d'un portable - un devis a été sollicité à l'entreprise XEFI
- Interphone - un devis a été sollicité à l'entreprise PF Lighting
- Photocopieur - un devis a été sollicité à l'entreprise XEFI

Sécurité routière :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux de signalisation concernant le virage de la route de La Boissière-Ecole ont été posés.

Par ailleurs, un nouvel arrêté de circulation a été pris, interdisant l'accès aux chemins ruraux à tout engin motorisé.

Borne électrique :

Le raccordement électrique a été réalisé, les bornes sont désormais opérationnelles.

Couverture téléphonique :

Monsieur le Maire rend compte de la demande de la préfecture à intégrer la commune de La Hauteville au programme New deal mobile - lancé en 2018 par le gouvernement- afin d'améliorer la couverture mobile dans les zones dites "blanches", où le signal est faible ou inexistant.

Ce projet concerne l'implantation de deux sites destinés à couvrir les quatre Points d'Intérêt (P.O.I.) identifiés par le SYN en 2023, identification validée par une étude radio réalisée en 2025.

Il est précisé que l'implantation des pylônes fera l'objet d'un accord préalable entre la municipalité et les opérateurs concernés.

Rénovation Energétique :

Le Maire fait le compte rendu de sa réunion avec M. Rondu, Conseiller en Énergie, qui recommande le calorifugeage des conduites de la chaudière, le déplacement du thermostat, installation des vannes thermostatiques et l'isolation des combles.

Une demande de subvention va être sollicitée au SEY.

Subvention à l'association « sauvons les Moulineaux »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'allouer une subvention à l'association « sauvons les Moulineaux » pour un montant de 3 000€ trois mille euros,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025, (article 65748)
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses

Monsieur le maire informe de la demande d'un camp scout sur la commune du 10 au 20 juillet.
Le Conseil municipal donne son accord sur le terrain des sports.

Monsieur GLUCKMAN a la charge de la mise en place du plan de sauvegarde intercommunal (PICS) un outil pour anticiper et gérer les situations de crise à l'échelle locale. ; il assistera à une réunion d'information le 16 juillet prochain.

Monsieur Le Maire informe que la commune sera prélevée de 23 804€ au titre du FSRIF
Contribution au Fonds de Solidarité des Communes d'Île-de-France.

Monsieur le Maire rend compte du conseil communautaire de la CCPH et de la mise en cohérence du PLU avec le **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme stratégique à l'échelle intercommunale. Il sert à planifier le développement d'un territoire sur le long terme (environ 20 ans) en assurant la cohérence entre les différentes politiques publiques locales et avec Le **SDRIF** (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) est le document de planification stratégique qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire francilien à l'horizon 2040.

Monsieur le Maire rappelle que le feu d'artifice est organisé le lundi 14 juillet.
La séance est levée à 19H30

Le secrétaire de Séance,
Emilie RETSIN

Le Maire
Marc COURTEAUD

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le samedi 20 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de M. COURTEAUD MARC, Maire.

Étaient présents : Mesdames JOUGLAIN, RESTIN-MICHEL, Messieurs COURTEAUD, BERLAND, du Peloux, GLUCKMAN, LELAIDIER.

Absents excusés : Madame RAJAU et M. CABARET

Absent non-excuse : M. CHEVAUSSET,

Secrétaire : M. BERLAND Didier.

Sécurité routière :

Le conseil municipal, après examen du signallement d'un habitant concernant la dangerosité du virage sur la route de La Boissière, propose, sous réserve de conformité avec la réglementation en vigueur, de mettre en place à titre d'essai un panneau "STOP" dans le sens de la descente, au niveau de l'intersection avec le chemin de la Butte Briée.

Cette proposition a été adoptée à la majorité, avec **7 voix pour et 1 voix contre**.

L'objectif est de renforcer la sécurité des usagers en incitant à une réduction de la vitesse et à une vigilance accrue à l'approche du virage.

Une évaluation sera menée après une période d'essai afin de déterminer l'efficacité du dispositif et envisager sa pérennisation ou son retrait.

Ecole

Monsieur le Maire présente l'effectif de l'année 2025-2026.

Niveau	Nombre d'élèves
Petite section (PS)	3
Moyenne section (MS)	9
Grande section (GS)	4
Cours préparatoire (CP)	2
CE1	7
CE2	4
CM1	5
CM2	6
TOTAL	40

Monsieur le Maire présente la répartition par village et Il rappelle que, conformément à la politique d'accueil en vigueur, **aucune demande de participation aux frais de scolarité n'est adressée aux autres communes** pour les enfants extérieurs fréquentant les établissements de La Hauteville.

LA HAUTEVILLE	6
LE TARTRE GAUDRAN	1
GRANDCHAMP	27
EXTERIEURS	6
TOTAL 2025-2026	40

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier relatif à la gestion de l'établissement scolaire pour l'année 2024-2025. Le montant total des dépenses s'élève à **105 175,56 €**, couvrant l'ensemble des frais engagés, à savoir :

- Les **charges de personnel** ;
- Les **travaux d'entretien et d'aménagement** réalisés dans les locaux
- Les **frais courants de fonctionnement** (énergie, fournitures, prestations diverses)

Monsieur le Maire informe le conseil que l'équipe municipale s'est mobilisée afin d'assurer le **remplacement d'un agent absent** durant les périodes **périscolaire et de restauration scolaire**. Cette réactivité a permis de maintenir la continuité du service auprès des enfants, dans des conditions de sécurité et d'encadrement satisfaisantes.

Monsieur le Maire rend compte de l'acceptation des devis concernant la rénovation du préau lors de la séance du conseil syndical du SIRECE le 9 septembre.

 Bois et nature devis 2025 07 22 pour un montant HT de 2 518.19€

 RPH devis D25-00169 pour un montant HT de 5 918.11€

OBJET : Remboursement du feu d'artifice du 14 juillet 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le tir du feu d'artifice organisé le 14 juillet 2025 sur la commune de La Hauteville, au nom des trois communes : Grandchamp, Le Tartre-Gaudran et La Hauteville,

Vu le règlement effectué par mandat administratif (M 337-B 116) en date du 25 juillet 2025 par la commune de La Hauteville, sur le budget 2025, pour un montant de 3 200,00 € versé à la société EURODROP SAS,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Grandchamp et du Tartre-Gaudran ont accepté de participer au financement du feu d'artifice à hauteur d'un tiers chacune, aux côtés de la commune de La Hauteville, qui en a initialement avancé le coût.

Le montant total de la prestation s'élevant à 3 200,00 €, la participation de chaque commune est fixée à 1 066,67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération : Décision modificative n° 2

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe,

Vu la délibération n° 2025-05 en date du 15 mars 2025 du budget primitif 2025,

Vu la délibération 2025-11 du 5 juillet 2025 attribuant une subvention de 3000.00 € à l'association « Sauvons les Moulineaux »

Vu le manque de crédit au compte 65748 chapitre 65 concernant le versement de subventions.

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables et propose la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
Chapitr e	Articl e	Désignation	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits
011	6288	Autres services	-3 000.00€			
65	65748	Subvention		3000.00€		
sous-total			0.00	0.00	0.00	0.00
Total			0.00		0.00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Marie à procéder à la décision modificative n° 2 au budget 2025 de la commune telle que :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Article	Désignation	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits
011	6288	Autres services	-3 000.00€			
65	65748	Subvention		3000.00€		
sous-total			0.00	0.00	0.00	0.00
Total			0.00		0.00	

- **D'autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Adhésion au programme New deal mobile

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme gouvernemental « New Deal Mobile » lancé en 2018 visant à renforcer la couverture mobile dans les zones dites « blanches », où le réseau est insuffisant voire inexistant,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs du programme, notamment l'amélioration de la connectivité mobile sur le territoire communal. Dans ce cadre, deux implantations sont envisagées afin de desservir les quatre Points d'Intérêt (P.O.I.) identifiés par le SYN en 2023, identification confirmée par une étude radio menée en 2025.

Il est précisé que l'installation des infrastructures (pylônes) fera l'objet d'un accord préalable entre la commune et les opérateurs concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'adhérer** au programme « New Deal Mobile » ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

OBJET : Remise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire 2027-2030

La Commune, de LA HAUTEVILLE soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Présentation de la procédure :

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou contractuel de droit public) et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL :

- une tranche ferme pour les collectivités de 30 agents CNRACL ou moins ;
- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de 31 agents CNRACL ou plus ;

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à **La Commune, de LA HAUTEVILLE** avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

La Commune, de LA HAUTEVILLE :

Adhérent au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier la procédure engagée par le C.I.G.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

VU l'exposé du Maire ;

VU les documents transmis ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2027.

OBJET : Demande de remboursement auprès du SIRECE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la rénovation du sol du couloir de l'école

Vu le règlement, par la commune de La Hauteville, de deux factures relatives à du matériel utilisé pour des travaux au sein de l'école, pour un montant total de 1 000,97 € :

- Facture n°1 émise par l'entreprise Bernard : 159,54 €
- Facture n°2 émise par l'entreprise RAMBRAMA : 841,43 €

Considérant que les travaux réalisés dans l'enceinte de l'école relèvent de la compétence du Syndicat Intercommunal pour la rénovation de l'église, du cimetière et de l'école (SIRECE),

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la demande de remboursement des sommes engagées par la commune de La Hauteville auprès du SIRECE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Approuve la demande de remboursement auprès du SIRECE pour les dépenses engagées dans le cadre des travaux réalisés à l'école,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour assurer l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du service départemental des impôts fonciers des Yvelines sollicitant la tenue d'une commission communale entre le 1er décembre 2025 et le 15 février 2026,

Considérant que le service départemental des impôts fonciers ne participera pas à la commission de l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas organiser la commission communale des impôts directs pour l'année 2026 ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Eglise :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un expert mandaté par la société d'assurance MMA s'est rendu sur place afin d'évaluer les dommages liés au mécanisme de l'horloge.

À l'issue de cette visite, l'expert a précisé que le remplacement du mécanisme ne sera pas entièrement pris en charge par l'assurance. Un reste à charge sera donc supporté par le syndicat SIRECE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ECOCHAUFFE28 interviendra prochainement pour assurer la maintenance des radiants. Il précise également que l'entreprise BODET procédera au remplacement du système de l'horloge le 3 octobre.

Rénovation Energétique :

Une demande de subvention va être sollicité au SEY.

- 10% Maître d'œuvre
- 70% sur un montant de 5 600€ pour les travaux

Les travaux prévus comprennent :

- L'isolation du grenier,
- L'installation d'un thermostat piloté à distance,
- Le calorifugeage des tuyaux de la chaufferie

Questions diverses

Monsieur GLUCKMAN a la charge de la mise en place du plan de sauvegarde intercommunal (PICS) un outil pour anticiper et gérer les situations de crise à l'échelle locale. ; il assistera à un webinaire organisé par la Préfecture le lundi 25 septembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle de la mise en cohérence du PLU avec le **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme stratégique à l'échelle intercommunale. Il sert à planifier le développement d'un territoire sur le long terme (environ 20 ans) en assurant la cohérence entre les différentes politiques publiques locales et avec Le **SDRIF** (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) est le document de planification stratégique qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire francilien à l'horizon 2040. La commune fera appel à un cabinet conseil.

Monsieur MENTHILLER propose de procéder à une lecture du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire suggère que la lecture du **règlement du PLU concernant la zone Ua** soit effectuée lors du **prochain Conseil Municipal**, prévu le **samedi 8 novembre**.

Cette lecture permettra aux membres du Conseil de mieux appréhender les dispositions réglementaires applicables à cette zone, en vue d'éventuelles réflexions ou décisions d'aménagement.

Mme JOUGLAIN va représenter la commune à la réunion organisée par l'ADMR le 22 septembre 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de 800.00€ alloué par le SIAEP pour l'achat d'arbres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de retenir des arbres fruitiers** pour l'achat financé par la subvention de **800,00 € allouée par le SIAEP de la Forêt de Rambouillet**.

La séance est levée à 19H40

Le secrétaire de Séance,
Didier BERLAND

Le Maire
Marc COURTEAUD

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 8 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le samedi 8 novembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de M. COURTEAUD MARC, Maire.

Étaient présents : Mesdames JOUGLAIN, RESTIN-MICHEL, RAJAU, Messieurs COURTEAUD, BERLAND, du Peloux, GLUCKMAN, LELAIDIER.

Absents excusés : Messieurs CHEVAUSSET, CABARET,

Secrétaire : Madame RAJAU

Travaux communaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux communaux prévus et à prévoir dans courant le mois de novembre.

-  L'installation du stop au niveau de la route de La Boissière et le chemin de La Butte Briée est prévue le lundi 14 novembre ;
-  L'intervention de la société HELIES au niveau du 5 chemin des Sainfoins (ouverture d'une tranchée sur 14 mètres et pose d'un PVC de 125 renforcé) ;
-  Le changement des BAES (bloc autonome d'éclairage de sécurité) par la société EUROFEU dans tous les bâtiments ;
-  Renouvellement des branchements en plomb par la société VEOLIA ;
-  Remplacement d'une pièce au niveau de l'horloge par la société BODET ;



Aménagement de la classe des maîtres dans l'ancien dortoir.

OBJET : Adhésion à l'assistance juridique non statutaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une mission d'accompagnement juridique non statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'adhérer** à l'assistance juridique non statutaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

OBJET : Reversement de la subvention sollicitée FSU au SIRECE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux d'urgence de mise en sécurité de la toiture du bâtiment de la restauration scolaire et du préau.

Vu le règlement des factures par le SIRECE.

Vu le versement de la subvention sur le budget de la commune de La Hauteville et non sur le budget du SIRECE.

Considérant que le syndicat intercommunal le SIRECE a pour vocation à l'entretien et la restauration des bâtiment scolaires et de l'église.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement d'une subvention d'un montant de 4 213.15€ sollicitée auprès du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales mis en place par le Conseil Départemental, à la suite des travaux effectués sur la couverture du préau et du bâtiment de la restauration scolaire, qui a été versée sur le budget de la commune et non sur le budget du SIRECE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **De reverser** la subvention sur le budget du SIRECE qui a vocation de la restauration des bâtiments scolaires et qui a réglé les factures des travaux.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Rénovation énergétique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reprise du dossier par M. Raoult et du rendez-vous fixé le 27 novembre 2025.

PNR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion des maires prévue le 28 novembre de 10h à 13h portant sur le thème de l'avancement de la charte.

Personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commande de chèques cadeaux a été effectuée au bénéfice du personnel communal pour un montant de 70€ par agent.

SIAEP

Monsieur le Maire rend compte de la commande d'arbres effectuée à la suite de la dotation du SIAEP.

- 2 pommiers Starking delicious ;
- 2 poiriers conférence ;
- 2 pruniers Mirabelle de Nancy ;
- 1 Liquidambar ;
- 1 Magnolia ;
- 1 Paulownia.

Programme New Deal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est toujours en attente d'un contact de la Préfecture.

Assurance MMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier relatif aux dégâts provoqués par la foudre est toujours en cours de traitement.

Situation financière de la commune

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la situation financière de la commune, laquelle s'élève à 670 533.33€ au 7 novembre 2025.

Transport scolaire

Monsieur GLUCKMAN Adjoint au maire rend compte de la réunion concernant la conformité des arrêts.

Des aménagements sont à prévoir rapidement et un devis sera demandé à la société JCB.

-  Traçage au sol de couleur jaune Arrêt Rt du Tartre Gaudran et à l'Epinette
-  Panneau sauf bus à l'arrêt de l'Epinette ;
-  Taille branches ;
-  Installation panneau carré bleu logo BUS ;
-  Le sens du trajet du bus afin que les enfants descendent en toute sécurité.

Plan communal de sauvegarde

Monsieur Gluckman rend compte de la dernière réunion concernant le plan communal de sauvegarde dont la rédaction est en voie d'achèvement.

Course cycliste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement de la course cycliste organisée par Veloteam, prévue le dimanche 6 décembre à partir de 11h.

Questions diverses :

Monsieur du Peloux demande qu'une intervention soit réalisée au niveau du regard au 4-4 bis route de la pompe.

Monsieur Lelaidier se propose de prendre contact avec la restauratrice des statuettes afin de s'informer sur l'avancement des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration du tableau de l'église ne seront réalisés qu'en 2026.

Monsieur Roussel Thierry est venu présenter son projet pour une application de covoiturage intitulée « j'ai une place » destinée à être gratuite pour les habitants de villages isolés.
Le Conseil Municipal se prononcera à la prochaine réunion, afin de déterminer si la commune de La Hauteville pourra être proposée comme village pilote.

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance,
Eliane RAJAU

Le Maire
Marc COURTEAUD

Le conseil municipal du 20 décembre 2025 sera relayé dans le bulletin de janvier – Juin 2026

Informations



Municipal

SITE WEB DE LA HAUTEVILLE

N'attendez pas le bulletin pour vous informer !
Retrouvez toutes les infos sur le site de La Hauteville

www.lahauteville.fr

Panneau Pocket

Avis de décès

Madame GUILOT Francine le 17 août 2025



Avis de Mariage

Monsieur MORONI Giacomo et Madame SALMON Alessia le 5 septembre 2025



Manifestations communales

Exposition animalière et sculpture

Une exposition d'œuvres animalières a eu lieu à la salle des fêtes de La Hauteville le samedi 13 septembre, de 14h à 18h, et le dimanche 14 septembre, de 10h à 18h.

Trois artistes connus dans le sud des Yvelines ont exposé :

Jean-Marc Boishardy, avec ses magnifiques photos d'animaux, Théo Ghiglia, ses sculptures et Arnaud Ferminet pour ses dessins et peintures de cerfs, période du brame oblige.



Recensement janvier 2025

Recensement de la population - Enquête de recensement 2025

Commune : LA HAUTEVILLE (78302)

Comptages issus de la collecte - Commune de moins de 10 000 habitants

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE (dont retours directs Insee)
Adresses d'habitation (a)	136	136
Adresses collectives (*)	6	6
Résidences principales (e)	61	61
Total (f+g+h) des logements occasionnels (f), résidences secondaires (g), logements vacants (h)	77	77
Total des logements enquêtés (i=e+f+g+h)	138	138
Total des bulletins individuels (j)	135	135
Fiches de logement non enquêté (k)	4	4
Total des logements d'habitation (o=i+k)	142	142
Feuilles de logement des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0

(*) Comprend toutes les adresses ayant plus d'un logement, quel que soit le retour de collecte. Ce nombre peut être différent de celui du bordereau communal qui compte toutes les adresses ayant plus d'un logement avec au moins un retour papier.

Cérémonie du 11 novembre 2025

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE

11 NOVEMBRE 2025

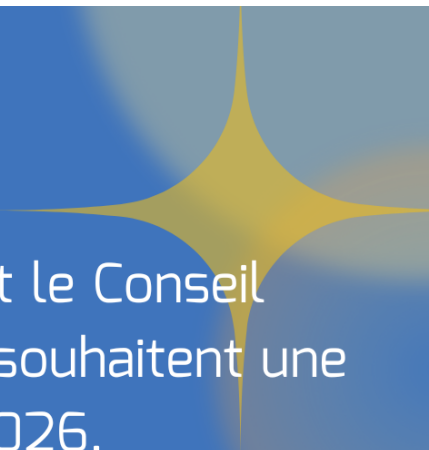
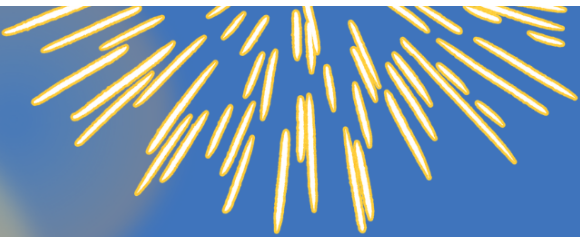
Notre présence en ce jour devant notre monument aux Morts, comme celle de toutes les communes de France répond non seulement à un devoir de mémoire mais nous permet d'exprimer nos remerciements à tous ceux qui ont suivi l'exemple de nos héros de la Grand Guerre, dans les conflits dans lesquels la France a été engagée depuis 1914.

Souhaitons que l'exemple de tous ceux qui ont fait pour la France, le sacrifice de leur vie, incite à une fraternité entre les peuples pour maintenir la paix dans le monde.

Invitons-nous aussi à une réflexion, certes sur l'absolue nécessité de préserver la paix, mais aussi de défendre en France, les fondements de notre République pour garantir la paix sociale et retrouver en interne, un climat apaisé et une cohésion dont notre pays a grand besoin et qui sont indispensables pour garantir la place de la France dans le monde.

Le Maire





Le Maire, Marc Courteaud, et le Conseil
Municipal de la Hauteville vous souhaitent une
merveilleuse année 2026.

Pour célébrer cette nouvelle année, nous
avons le plaisir de vous convier à la
traditionnelle **cérémonie des vœux** qui se
tiendra le :

*Samedi 17 janvier
2026*

à 18 heures

à la Salle Polyvalente



Au plaisir de vous accueillir nombreux.



Elections municipales 2026 LA HAUTEVILLE

Le mode d'élection est nouveau, à savoir :

-  Scrutin de liste paritaire proportionnel à deux tours **sans panachage** ni **vote préférentiel**.
-  Fin des inscriptions sur la liste électorale : jeudi 5 mars 2026 ;
-  1^{er} tour : dimanche 15 mars
-  2^{ème} tour : dimanche 22 mars

Élection acquise au 1^{er} tour : **Majorité absolue** (obtention de plus de la moitié des suffrages exprimés (plus de 50%))

Élection au 2^{ème} tour : si aucune liste n'atteint la majorité absolue au 1^{er} tour.

L'église de notre village.

Au milieu du village, rayonne l'église de La Hauteville placée sous la protection de Sainte Marie-Madeleine (femme apôtre du Christ, fêtée le 22 juillet). C'est une petite église, dont une première chapelle (toujours visible) fut construite vers le XIIe, agrandie au fil de l'histoire. Comme beaucoup d'églises villageoises, elle fut bâtie, financée et appartenait aux villageois. Elle avait aussi diverses fonctions communales gérées par un syndic paroissial, ancêtre de notre municipalité. Aujourd'hui, notre église villageoise, patrimoine commun à La Hauteville, Grandchamp et au Tartre-Gaudran, est toujours présente grâce aux rénovations et entretiens par nos trois communes. Plusieurs restaurations d'œuvres d'art, statues et tableau, sont en cours afin de redonner de la beauté à notre église.

C'est un lieu de vie et de paix ouvert à tous, mais aussi un lieu sacré et mémoriel (de la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ). L'église est ouverte chaque dimanche et solennités. Chacun peut venir librement s'y reposer, méditer, prier et lire les Ecritures (il y a toujours le Livre ouvert aux textes du jour). C'est aussi un lieu de culte catholique et œcuménique, avec des offices réguliers et la possibilité de recevoir les sacrements, notamment celui du baptême et du mariage.

Prochainement à l'église de La Hauteville : veillée de Noël le 24 décembre à 18h00, messe chaque samedi soir tout le mois de janvier 2026, prière commune (vêpres) chaque 4eme dimanche du mois, temps Pascal 2026, et bien sûr fête du clocher le 22 juillet !

M.ONTENIENTE



Histoire de cloches en Yvelines pendant la Seconde Guerre Mondiale

1 / Un silence imposé : les cloches muettes sous l'Occupation

Pendant la guerre, en particulier sous l'Occupation allemande, l'utilisation des cloches a été très strictement encadrée. Leur usage était limité à des fonctions religieuses et funéraires, elles ne sonnaient plus pour les fêtes nationales ou civiles, ni pour les mobilisations populaires.

Leur silence marquait symboliquement la mise en veille du pays.

2 / Réquisitions de cloches : un métal pour la guerre

A partir de 1941, les autorités allemandes, avec la collaboration du régime de Vichy, ont procédé à l'inventaire et à la saisie des cloches des églises, en les classant selon leur valeur historique et artistique. Les cloches jugées moins précieuses étaient fondues, tandis que celles de grande valeur pouvaient être stockées en attente de décision.

Ainsi, entre 1942 et 1944, **de nombreuses cloches furent réquisitionnées par les autorités allemandes** pour fondre leur bronze et produire du matériel militaire, surtout des munitions, et participer à « l'effort de guerre ».

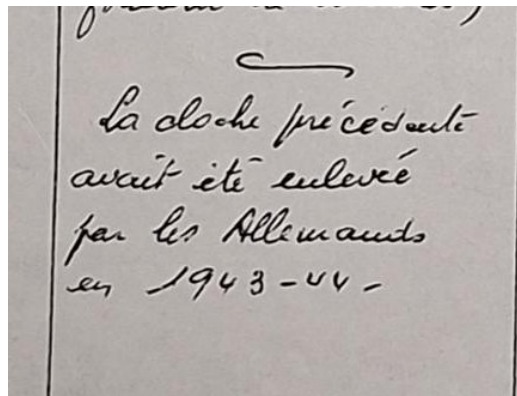
Certaines de ces cloches n'ont pas été refondues au final et ont pu être retrouvées après la guerre, notamment dans le port de Hambourg, et restituées à leurs communes d'origine.



Sources : Wikimedia Commons, By Bundesarchiv, Bild 183-H26751 / Unknown author / CC-BY-SA 3.0, CC BY-SA 3.0

Pour échapper à ces réquisitions, certaines communes ont caché ou **enterré leurs cloches pour les sauver**, notamment dans les campagnes de Seine-et-Oise.

La cloche de l'église Saint-Nicolas située à La Queue-Les-Yvelines n'a pas eu cette chance. Elle a subi le sort de ces cloches disparues pendant la guerre.



Sources : Archives communales de La Queue-Les-Yvelines, cote 3D27

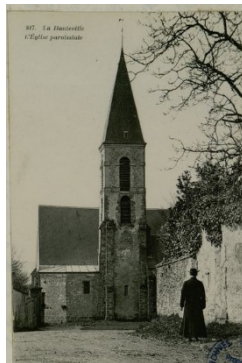
3. Le retour des cloches : une libération sonore



Sources : Archives Départementales des Yvelines, cote 3Fi 113-1, 1900-1909

Le 8 mai 1945, à 15h00, les cloches de toutes les églises sonnent officiellement la capitulation allemande signifiant la fin de la Seconde guerre mondiale. Le carillon de fête remplace le glas et la population laisse éclater sa joie. On retrouve des témoignages de **cloches brisées ou fêlées sous l'émotion ou l'intensité des sonneries** à la Libération sur tout le territoire français.

Le petit village de La Hauteville, 150 âmes environ, n'y fait pas exception. C'est ce que nous apprend la dédicace gravée sur la cloche Charlotte Victoire dont la sœur aînée a été « **fêlée le 8 mai 1945 dans la joie de la victoire** ».



Sources : Archives Départementales des Yvelines, cote J3211-08, extrait de la monographie Paul Aubert 1863-1949

En réalité, cette dernière avait déjà été endommagée dès août 1944 par des habitants à grands coups de marteaux, lors de la Libération des villes du sud des Yvelines. Cloche qui n'était pas accrochée dans le clocher mais reposait dans l'église à ce moment-là.



Passage des Américains à la Libération (août 1944) au carrefour de la route de Nogent et du chemin du Bois des Noës à Grandchamp

Sources : site internet de la mairie de Grandchamp

On imagine aisément l'enthousiasme et la joie des français à l'annonce de cette capitulation.

Une cloche qui se fend "dans l'allégresse de la victoire" est ainsi **à la fois une image forte et une anecdote authentique** dans de nombreuses communes.

4. Les cloches de la paix retrouvée : baptême des nouvelles voix

Ainsi pour remplacer la cloche fêlée de l'église de La Hauteville, une nouvelle cloche a donc été fondue.

L'absence de mention du coût de cette nouvelle fonte dans les registres de délibérations des communes de la paroisse nous laisse supposer que son coût ait été supporté uniquement par la longue liste des généreux donateurs dont l'inscription orne les flancs de Charlotte Victoire.

Nous y retrouvons notamment ses parrain et marraine, respectivement Charles Baldwin Mac Daniel (industriel américain propriétaire du château de Grandchamp) et Jacqueline Patenotre (conseiller général du canton de Dourdan-Sud de 1945 à 1967).



Charles Baldwin Mac-Daniel Jr

Sources : Archives municipales de Grandchamp,
cote 1N2

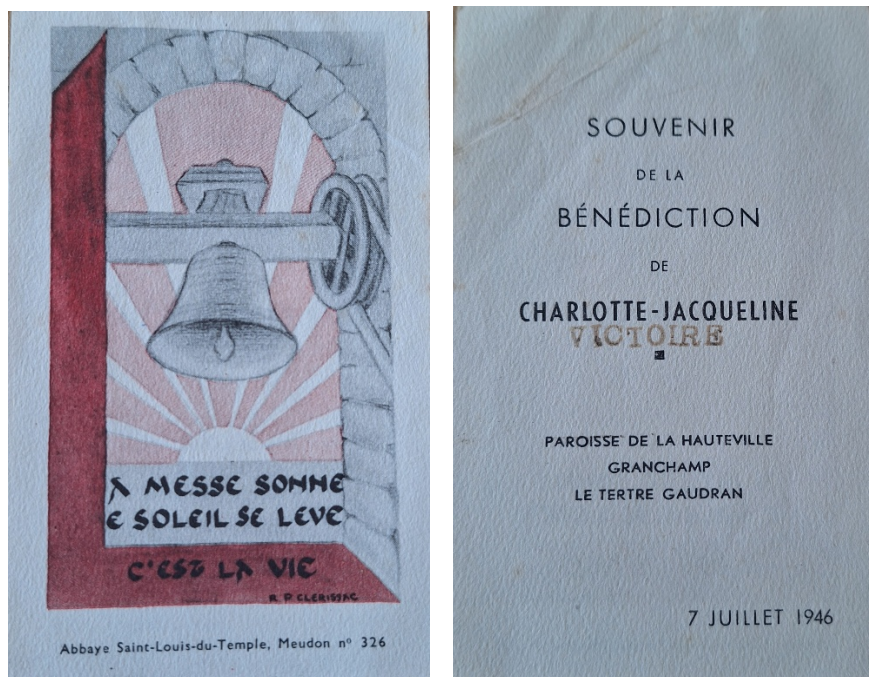


Jacqueline Thome-Patenôtre (1906-1995)

site internet de l'Assemblée
Nationale

Ainsi, Charlotte-Jacqueline Victoire la bien nommée, cloche de 882 mm et 400 kg est bénite le 7 juillet 1946 dans la petite église Sainte-Madeleine de La Hauteville, en présence de ses parrain et marraine et de ses autres donateurs.

Ce jour-là est un jour de fête pour tous les habitants de la paroisse de La Hauteville et des villages alentours, Grandchamp et Le Tertre-Gaudran. Des petites cartes souvenirs ont été distribués, peut-être même des sachets de dragées comme c'est le cas lors d'un baptême traditionnel.



Sources : Archives Collection privée de Mme Marie-Françoise JOUGLAIN, habitante et élue de La Hauteville

Cette cérémonie de bénédiction a lieu en présence de Mgr Benjamin-Octave Roland-Gosselin.



Sources : Wikipédia, Msg Gosselin

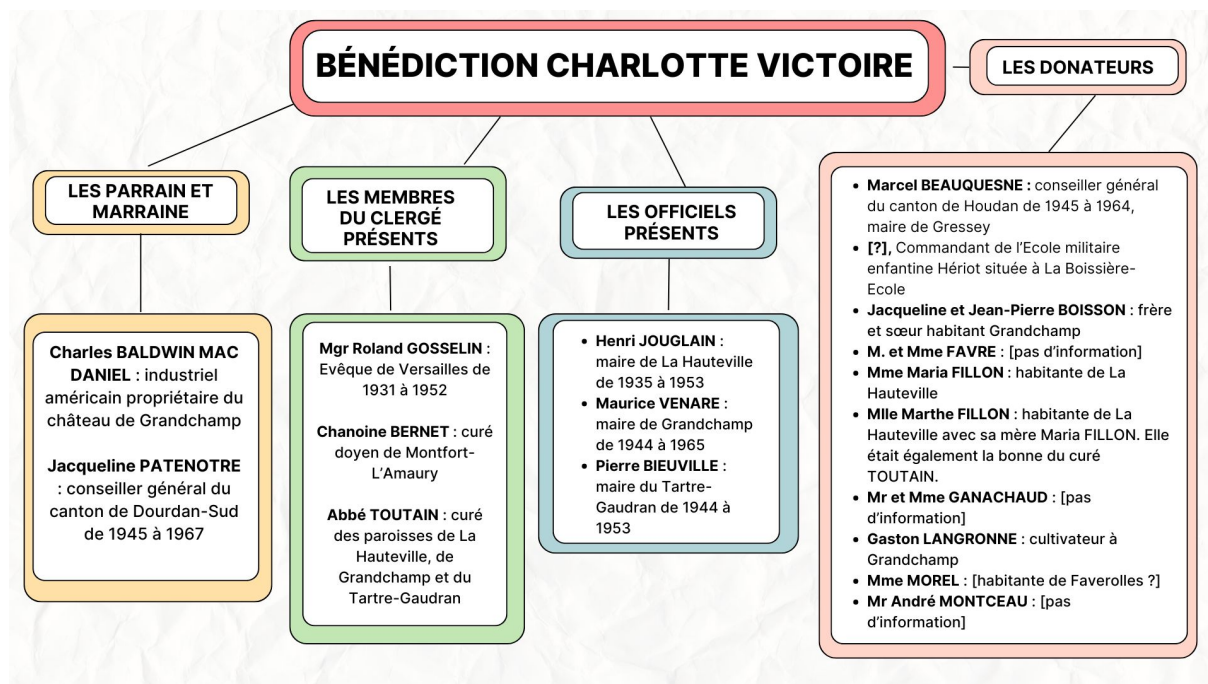
Sources : Archives syndicales du SIRECE, Charlotte Victoire (lors de sa réparation en 2017)

Dédicace gravée sur Charlotte Victoire :

Nommée Charlotte Victoire par mon parrain Charles BALDWIN MAC DANIEL et ma marraine Mme Jacqueline PATENOTRE Cons. gle et remplaçant ma sœur aînée fêlée le 8 mai dans la joie de la Victoire j'ai été bénite le 7 juillet par Mgr Roland GOSSELIN assisté de monsieur le Chanoine BERNET curé doyen de Montfort l'Amaury et de m. l'Abbé TOUTAIN curé de la paroisse en présence de mm. Henri JOUGLAIN maire de La Hauteville Maurice VENARE maire de Grandchamp et Pierre BIEUVILLE maire du Tartre Gaudran Je dois mon existence surtout à la générosité de m. BEAUQUESNE conseiller général m. le commandant de l'école militaire enfantine Hériot Jacqueline et Jean Pierre BOISSON m. et mme FAVRE mme Maria FILLON mlle Marthe FILLON mr mme GANACHAUD m. Gaston LANGRONNE mme MOREL mr André MONTCEAU

Sources : Archives communales de La Hauteville, cote 1R13

Cette longue liste de noms des donateurs illustre l'engouement et la générosité des yvelinois à retrouver une vie la plus normale possible, vie rythmée par le carillon de la cloche de leur église.



Dans le village de La Queue-Lez-Yvelines, comme pour Charlotte Victoire à La Hauteville, la cloche remplaçant celle enlevée par les allemands a été offerte par de généreux donateurs mais dans ce cas, il s'agit d'un seul et unique couple, les époux RUSTERHOLTZ, famille habitant la commune, à l'occasion de la naissance de leur 5^{ème} enfant.

Commune de LA QUEUE-LEZ-YVELINES				
Paroisse	cloche ou carillon	inscription ou dédicace	date	protection éventuelle au titre des Monuments Historiques et date
La Queue-lez-Yvelines	<u>Cloche</u> Bénédiction en octobre 1947 par Mgr Roland GOSSELIN, Evêque de Versailles, en présence de M^{re} Marcel Bouquet, maire de La Queue-lez-Yvelines. (fabriquée dans une fonderie de Versailles) La cloche précédente avait été enlevée par les Allemands en 1943-44.	Je m'appelle Jeanne Marie Louise. J'ai été offerte par M^{re} et M^{re} Hubert RUSTERHOLTZ à l'occasion de la naissance de leur 5^{ème} enfant le 7 octobre 1947, l'Abbé Paul LAURENT étant curé et M^{re} Marcel BOUQUET étant maire de LA QUEUE. J'ai en pour marraine M^{re} Jeanne Marie RUSTERHOLTZ et pour parrain M^{re} Louis BAILEY.	octobre 1947	

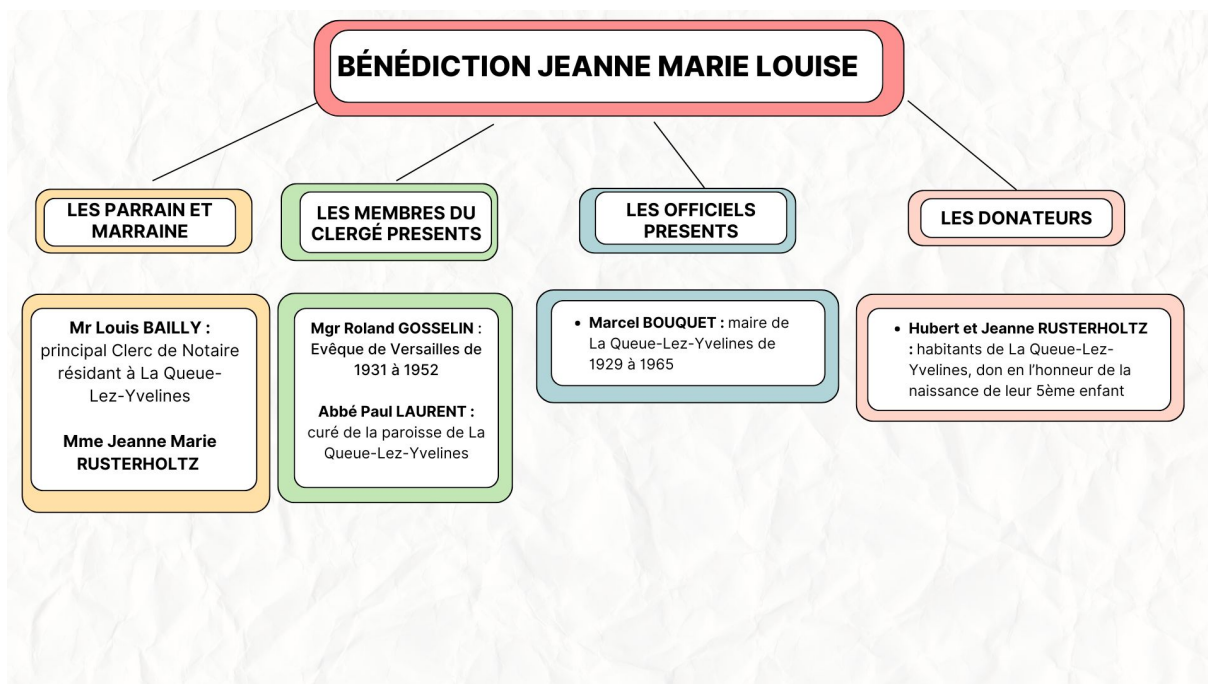
Sources : Archives communales de La Queue-Les-Yvelines, cote 3D27

Dédicace gravée : *Je m'appelle Jeanne Marie Louise. J'ai été offerte par Mr et Mme Hubert RUSTERHOLTZ à l'occasion de la naissance de leur 5^{ème} enfant, l'Abbé Paul LAURENT, étant curé et Mr Marcel BOUQUET étant maire de La Queue. J'ai eu pour marraine Mme Jeanne Marie RUSTERHOLTZ et pour parrain Mr Louis BAILLY.*



Sources : Archives communales de La Queue-Les-Yvelines, cote 3D27

Jeanne Marie Louise a été baptisée en octobre 1947, elle aussi par Mgr Roland GOSSELIN, l'évêque de Versailles. Le document d'archives nous indiquant ces diverses informations nous précise que Jeanne Marie Louise a été fabriquée dans une fonderie de Versailles.



Déroulement d'une bénédiction de cloche



La cérémonie de bénédiction des cloches ressemble fortement à un baptême de personne : elle implique un parrain, une marraine, un nom de baptême, une aube blanche, de l'eau bénite et une onction. Ce rite, en usage depuis le Xe siècle, a peu changé et reste présent dans les rituels actuels. L'évêque bénit le sel et l'eau, les mélange en forme de croix, puis lave la cloche avec ce mélange

sacré. Il marque ensuite la cloche avec le Saint-Chrême, prie pour que ses sons inspirent les fidèles et apaisent les tempêtes. L'encens est brûlé sous la cloche, puis elle est sonnée par les participants.

Sources : site campanologie.free, résumé de l'article « La Bénédiction des cloches »

La cloche reste un repère sonore dans le paysage rural, associée au rythme de la vie : naissance, mort, travail, messe, guerre, paix. Et dans les années qui ont suivies la fin du conflit, entendre de nouveau le son de ces cloches est alors perçu comme une renaissance du lien social, du temps civil et des valeurs républicaines.

Article paru sur le site internet du CIG Versailles : « Histoire de cloches en Yvelines pendant la Seconde Guerre Mondiale »

Agnès Aubouin, archiviste itinérante au CIG

Quelques mots sur l'Association des amis du patrimoine de la Hauteville

Notre village ayant la chance de se trouver à l'écart des principales routes départementales et lignes de train a pu préserver jusqu'alors sa ruralité et, grâce à l'action déterminée de nos élus, conserver son identité et éviter d'être bouleversé par une urbanisation brutale transformant les paysages et la qualité de notre vie quotidienne.

C'est pour prolonger le travail de nos élus dans les domaines dans lesquels la municipalité n'a vocation à intervenir qu'au soutien d'actions bénévoles que l'Association des amis du patrimoine de la Hauteville a été créée au printemps de cette année.

Notre ambition est en premier lieu d'aider à préserver ce caractère rural de la Hauteville que nous aimons tous en incitant et aidant à en respecter l'habitat ancien et surtout la végétation en encourageant la plantation d'espèces locales d'arbres et de haies qui font de notre environnement ce qu'il est. En effet, si les haies de thuyas et lauriers palme ont malgré tout gagné du terrain dans notre village comme partout en France, il est possible d'y réintroduire progressivement des charmes, saules, prunelliers, noisetiers et nombre d'autres arbustes locaux qui redonneront à notre village une unité de paysage. Notre association dispose d'une expérience en ce domaine qu'elle est heureuse de mettre au service de ceux de notre village qui le souhaiteraient.

En second lieu, nous voulons soutenir l'action de nos élus qui s'attachent à enrichir notre patrimoine commun et notre vie collective. C'est avec cet objectif que notre association et la mairie ont entrepris ensemble la restauration du tableau suspendu dans le cœur de notre église, en complétant ainsi la restauration après celle des statues et le retour de notre cloche.

Dans le même esprit, nous avons organisé une séance d'introduction à l'élevage des poules qui a rencontré un franc succès et plus récemment avons proposé à notre bibliothèque municipale avec laquelle nous l'organisons le 13 décembre un moment d'échanges autour de lectures qui nous ont récemment marqué, de pains d'épices et avec la possibilité d'acheter des livres pour un prix très symbolique.

Notre association n'en est qu'à ses débuts et son action ne se conçoit dans la durée, c'est pourquoi nous invitons tous ceux qui partagent avec nous le bonheur d'habiter à La Hauteville à rejoindre l'Association des amis du patrimoine de la Hauteville en nous contactant à l'adresse suivante : laplh@laplh.fr

M. Frieuh Président

RAPPEL DES HEURES DE TONTES ET DE TRAVAUX

Retenez vos tondeuses et vos tronçonneuses !

Rappel des horaires autorisés

- **Du lundi au vendredi** : de 8h à 12h et de 14h à 20h ;
- **Le samedi** de 10h à 12h et de 14h à 18h ;
- **Le dimanche et jours fériés** de 10h à 12h.

« Une fois qu'elles démarrent en furie, les tondeuses oublient vite les horaires...

Merci de respecter ces règles pour la tranquillité de tous. »

Le maire



Le Pays Houdanais reprend la compétence collecte et évacuation des déchets

Au 1^{er} janvier 2026, la CC Pays Houdanais exercera directement la responsabilité de la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire.

Cette évolution fait suite à la dissolution à compter du 31 décembre 2025, du SIEED (Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de l'Ouest Yvelines), syndicat mixte desservant 72 communes des Yvelines et de l'Eure-et-Loir appartenant à cinq intercommunalités différentes.

Pourquoi ce changement ?

Depuis plusieurs années, la collecte et l'évacuation des déchets des communes du Pays Houdanais étaient assurées par le SIEED.

En 2024, trois communautés de communes, dont la CC Pays Houdanais, ont souhaité reprendre cette compétence en direct afin de :

- Simplifier la gouvernance : la question des déchets deviendra un sujet courant du conseil communautaire
- Développer la relation de proximité avec les usagers
- Adapter progressivement la collecte et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés aux spécificités de notre territoire que ce soit par la collecte porte à porte ou par l'apport volontaire en déchèteries
- Renforcer le recyclage et les potentialités de l'économie circulaire

Ce qui change et ce qui ne change pas

À compter du 1^{er} janvier 2026, la compétence de collecte et évacuation des déchets reviendra à la CC Pays Houdanais, pour ses 36 communes.

Un service spécifique va être créé, le Centre Technique Communautaire de Maulette accueillera bacs, composteurs...

Pour vous, usagers de la collecte et des déchèteries du Pays Houdanais, rien ne changera mais votre interlocuteur unique deviendra la communauté de communes qui va créer un service dédié et communiquera d'ici la fin de l'année les nouveaux outils d'information pour les usagers (numéro de contact, portail en ligne...).

Pour garantir un accès continu aux services, au moins une des deux déchèteries du territoire (Houdan ou Boutigny-Prouais) restera ouverte chaque jour.

Un service public plus proche et plus adapté au territoire

Ce transfert marque une nouvelle étape dans la structuration du service public local des déchets.

En reprenant cette compétence, la CC Pays Houdanais vise à offrir une gestion adaptée aux spécificités de son territoire et aux attentes de ses habitants dans une logique d'économie circulaire et de maîtrise des coûts. Un groupe de travail est en place pour formuler progressivement les adaptations et novations à proposer.



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2026, la CC Pays Houdanais exercera directement la responsabilité de la collecte des déchets ménagers

+ d'infos



Un service plus proche,
un service plus adapté à notre territoire !



POUBELLES – VOITURES

Pour maintenir un accueil propre et agréable de notre village, il est demandé à chacun de fournir un effort pour éviter la présence des poubelles au bord des routes et chemins.

À cet effet il est rappelé que le ramassage des poubelles a lieu

- **La collecte des déchets végétaux (poubelle marron)** a lieu le mardi ;
- **La collecte des déchets domestiques** (poubelle verte) et des plastiques, papiers et cartons (poubelle jaune) a lieu le vendredi matin.
- **Les encombrants sur rendez-vous** au 01.34.86.65.49 et tapez 2.

LES ÉTRENNES PEUVENT ÊTRE REMISES SOIT DIRECTEMENT AUX ÉBOUEURS SOIT DÉPOSÉES SOUS ENVELOPPE CACHETÉE EN MAIRIE

LA HAUTEVILLE

06 22 18 75 23

Madame, Monsieur,

Vos éboueurs sont à la peine toute l'année.

Vous voulez les remercier. Les connaissez-vous ?

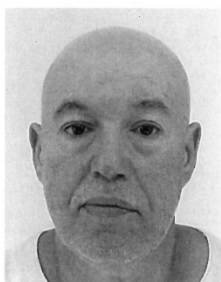
Ne donnez pas vos étrennes à n'importe qui !

Sepur



Vos éboueurs habituels :

CHAUFFEUR
GHA HASSAN



RELEVEUR B.O.M
HAMZA



RELEVEUR B.O.M
SAMIR



N'AS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE S.V.P

NOUS SOMMES TOUS DES PINOCCHIO !

Les mensonges font partie de notre quotidien, depuis les mensonges de politesse pour ne blesser personne, jusqu'aux mensonges des contrefaçons, dictés par l'appât du gain. Mais ce sont

bien les séducteurs qui mentent le mieux pour convaincre la proie repérée. Ils nous emberlificotent si bien pour vendre leur salade !

Pensons, pour illustrer ce sujet, au conte de Collodi, le fameux Pinocchio, l'enfant pantin qui devient vivant grâce à l'intervention d'une fée.

Mais le nez du pantin s'allonge chaque fois qu'il ment et pour échapper aux punitions, il fuit d'une aventure à l'autre.

Arrivé au pays de Cocagne, le pays des joujoux, il ne fait que s'amuser, et après des mois de plaisir et de fêtes, il devient un âne. Un âne qui sera vendu à un cirque où il doit non plus s'amuser mais participer à l'amusement des autres.

Et à force de sauter à travers un cerceau, il se casse les pattes. Sans aucune compassion, il sera jeté à la mer et va redevenir ce qu'il était au départ, une marionnette.

Il va peu à peu prendre conscience de ses malheurs qui ne sont dus qu'à lui-même, et transforme le pantin en bois qu'il est redevenu, sous l'influence des séduisantes paroles qu'il prenait pour argent comptant, en vrai petit garçon qui va retourner à l'école.



Les menteurs ont toujours existé. Ils trompent pour se valoriser, se donner le beau rôle. Combien de renards ne rencontre-t-on pas et qui vous embobinent si habilement qu'on n'y voit que du feu !

Et si le nez de Pinocchio s'allonge quand il ment, de même, un langage trop bien ficelé chez les hommes, peut susciter des doutes et surtout lorsqu'ils vous promettent des cadeaux en cas d'acceptation.



Un peu de défiance peut nous mettre à l'abri des tripatouillages pour ne pas sombrer dans la confusion.

Mais pour mentir, il ne faut manquer ni d'imagination ni de mémoire et ne faut-il pas les mêmes facultés pour déceler la vérité ?

Entre vérité ou mensonge, ce sont toujours des nœuds à démêler. Mais devant tant d'ambiguïté, essayons de faire bonne figure en montrant que nous ne sommes pas dupes. Même si les contes ne sont pas vrais, ce n'est pas leur but, ils contiennent une vérité cachée sur nos défauts que nous ne voulons pas voir pour nous réfugier derrière une image qui nous flatte.

Mais si parfois il nous arrive de mentir, ce n'est pas une raison pour se faire mener par le bout du nez !

Danielle SUFFET



Le mot du Maire

L'année 2025 s'estompe lentement, mais sûrement dans un imbroglio total au plan national, fait de contorsions dangereuses, qui rendent les lendemains imprévisibles.

Au plan local, et à notre échelle, un regard rétrospectif est toujours utile et peut-être riche d'enseignement pour l'avenir.

L'une des tâches prioritaires des Conseils Municipaux, qui se sont succédés depuis 1977, a toujours été de renforcer, autant que faire se pouvait, son opposition, à une prolifération excessive du « Béton », notamment par l'élaboration et le suivi d'un sévère plan local d'urbanisme (PLU), qui va devoir, maintenant être l'objet d'un examen attentif pour rester en adéquation avec les réglementations en vigueur, mais aussi avec la nouvelle charte en phase finale d'élaboration, du Parc National de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) à laquelle dans un souci de protection, nous avons adhéré.

Nous devons veiller à ne pas donner prise au « mitage » (implantation dispersée de bâtiments de nature, à grignoter peu à peu le paysage agricole et naturel) par exemple, mais ce n'est qu'un exemple, par le biais de divisions des terrains.

Nous devons aussi préserver nos bois et forêts en veillant aux coupes de bois entre autres dans le secteur classé EBC (espaces de bois classé).

À quelques encablures de la capitale de plus en plus débordante, notre commune doit continuer à se prémunir d'une attractivité trop généreuse au profit d'un attrait mesuré et raisonné, qui prend en compte les contraintes que nous nous sommes volontairement imposées et dont chacun peut quotidiennement mesurer l'impact au demeurant supportable.

À tous, je souhaite un bon Noël et une année 2026 qui réponde à vos attentes.

**Le
Maire**

Proverbes et dictons de saison

Douceur de novembre : beaucoup d'entre nous ont entendu parler des saints de glace Servais Mamert et Pancrace qui sévissent aux alentours de la mi-mai. Mais beaucoup ont oublié l'été de la St Martin qui elle se situe vers le 15 novembre. Ainsi, sans renier le réchauffement climatique, il a existé de tout temps un regain d'été en novembre.

Si le vent du Sud souffle pour la Saint-Martin (11/11), l'hiver ne sera pas coquin.

Si l'hiver va son chemin, vous l'aurez à la Saint-Martin (11/11); S'il retardait un instant, vous l'aurez à la Saint-Clément (23/11); S'il trouve quelque encombrée, vous l'aurez à la Saint-André (30/11).

Les jours de fêtes :

DECEMBRE :

Le 26 : À la Saint-Étienne, les jours croissent, d'une aiguillée de laine.

JANVIER :

Le 3 : Sainte-Geneviève ne sort point si Saint-Marcellin (16 janvier) ne la rejoint.

Hors météorologie :

La guerre et le commerce ne sont que deux moyens différents d'arriver au même but : celui de posséder ce que l'on désire. (Benjamin Constant).

Un peu d'humour :

Il est prouvé scientifiquement que tous les perdants du loto sont du même groupe Sans gains !

Expressions désuètes :

ESSUYER LES PLÂTRES :

Au XIX^e siècle, les appartements neufs étaient souvent loués, dans un premier temps, à des prostituées. En effet, les plâtres encore humides dégageaient des vapeurs toxiques ! L'appartement assaini, on donnait congé à la pauvre créature. Aujourd'hui, essuyer les plâtres signifie s'exposer à des désagréments inévitables dans une fonction nouvelle.

PAYER EN MONNAIE DE SINGE :

Au XIII^e siècle, Saint-Louis décida qu'il faudrait payer une taxe pour emprunter le pont qui, à Paris, reliait l'île de la Cité à la rue Saint-Jacques.

Il y avait toutefois une exception à cette règle : les forains, bateleurs ou jongleurs qui possédaient un singe pouvaient, en guise de paiement, faire faire son numéro à leur animal.

C'est cette forme de paiement particulier qui a donné naissance à notre monnaie de singe.

TOUT DE GO :

Directement, sans préparation, sans précaution.

Expression apparue au milieu du XVII^e siècle.

Elle est une déformation de l'expression 'tout de gob', gob étant un substantif tiré du verbe gober.

'Avaler tout de gob' voulait dire "avalier d'un trait".

Le mot gob ou go n'étant plus utilisé, seule subsiste l'expression complète.

